



Résiliation de bail : 1 ou 3 mois

Par **cimer**, le **26/01/2010** à **16:45**

Bonjour,rrnActuellement locataire d'un studio meublé en résidence privé, je voudrais résilier mon bail avec un préavis d'un mois ce qui devrait être la cas pour un logement meublé.rnLes gestionnaire de la résidence, mon expliqué que comme le contrat de location est un contrat de location de studio nue + un contrat de location de meuble, je devais donner un préavis de 3 mois. À noter qu'il m'est impossible de résilier le contrat de location de meuble sans résilier le contrat de location nue.rnAprès plusieurs recherche sur internet, je n'est rien trouvé pour infirmer ou confirmer leur dire. J'aurais donc voulue avoir votre avis.rnrnMerci pour vos réponse